

Motion du 25 novembre 2025 de Mmes et MM. Simon Gaberell, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Louise Kasser Genecand, Vincent Schaller, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Boris Calame et Alpha Oumar Dramé: «Investir là où sont les besoins».

*(renvoyée à la commission des finances
lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2025)*

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les prévisions budgétaires difficiles qui s'annoncent ces prochaines années pour la Ville de Genève;
- les nombreux investissements prévus qui vont peser sur les budgets de la Ville;
- la nécessité pour le Conseil administratif de prioriser les investissements dans ce contexte;
- le plan financier d'investissement (PFI) qui permet de définir des axes d'investissement prioritaires, comme l'efficacité énergétique du patrimoine de la Ville de Genève ou encore l'amélioration des espaces publics;
- les données produites par le Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE) établies sur la base de six indicateurs de précarité et dont le Canton et les communes en particulier font depuis usage pour mettre en œuvre la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU);
- que cette politique publique vise à réduire les inégalités sur le territoire cantonal en articulant des actions publiques de proximité de manière transversale, dans des domaines tels que la santé, le social, le logement, la culture ou encore l'aménagement;
- le fait que les données produites par le CATI-GE depuis 2016 ne montrent malheureusement pas d'amélioration en termes d'inégalités sur le territoire de la ville de Genève, voire une aggravation dans certains sous-secteurs;
- le fait que pas moins de 33 sous-secteurs sur 113 en ville de Genève soient considérés comme prioritaires en matière de lutte contre les inégalités (soit des sous-secteurs cumulant au moins quatre critères de sélection parmi les six indicateurs de base);
- que la justice sociale et la réduction des inégalités font partie des priorités affichées par le Conseil administratif pour cette législature 2025-2030;
- qu'une politique d'investissement ciblée permet de soutenir les secteurs cumulant le plus de facteurs de précarité et de lutter contre les inégalités,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intégrer les inégalités territoriales comme un indicateur dans la priorisation des investissements du plan financier d'investissement (PFI), en se basant notamment sur la priorisation produite par le Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), cela afin d'investir en priorité dans les sous-secteurs qui en ont le plus besoin.